



ADRESSE DE L'INSTALLATION: _____
 PROPRIETAIRE: _____
 Adresse: _____
 DEMANDEUR: _____
 Adresse: _____
 INSTALLATEUR: _____
 Adresse: _____
 TVA ou CI: 360-002161-365
 DISTRIBUTEUR: ELECTRADEL Compteur n°: _____ Index: _____

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: B0182 - Mesureur d'isolement n° SGS: B0182 - Mesureur de continuité n° SGS: B0182
 Schéma liaison à la terre: TT - TN - IT Installation: Domestique (RGIE art. 86) TEC EE 102 - 112 - 122 - 902
 Date du contrôle: 13/08/03 Industrielle (RGIE art. 87/86 - 88) TEC EE 211 - 212
 Y a-t-il nécessité de venir? Oui / Non

Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)
 visite de contrôle périodique (RGIE art. 271) (RGPE art. 262) (Prescriptions distributeur)
 visite de contrôle pour renforcement et/ou changement complet (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)
 Type d'installation: Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Crémier
 Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, suite...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle.

Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1-1-80 - 04/87-5 - Oui - Non
 Raccordement: Tension: 2x230 V AC-DC; Protection raccordement; Élastique: _____ A - Prévue: _____ A
 Câble alimentation tableau principal: _____ x _____ mm²; Inter. général _____ A, type: _____
 Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal
 Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits terre: 10; R_s = 17.9 Ω; R_{tt} = 200 MΩ

DESCRIPTION: Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	ΔI _n (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	ligne / Utilisateur
<u>VOIR SCHEMAS</u>		

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	ΔI _n (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	ligne / Utilisateur
<u>VOIR SCHEMAS</u>		

- Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistante de dispersion de la prise de terre: Oui - Non
- Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Oui - Non
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - terre-raiselle - sèche-linge - boiler - salle de douche: Oui - Non
- Eclairage TBTS placé: Oui - Non
- Chauffage électrique placé: Oui - Non

INFRACTIONS CONSTATEES - REMARQUES - NOTES:

NEANT

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
 L'installation est conforme sous réserve de (voir verso). Le DPCDR général est électroplombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux trois personnes intéressées.
L'installation n'est pas conforme. Le DPCDR était plombé.
 L'installation doit être vérifiée avant le 13/08/03 [art. 271 RGIE] ainsi qu'après toute modification ou extension importante.
L'installation peut être mise - maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées.
 L'installation peut pas être mise - maintenue en service.

L'AGENT VISITEUR:
 N° + nom + signature

NOM - FONCTION/QUALITE:
 Vu agent à la date ci-dessus

VISA DU DISTRIBUTEUR:

 DATE: _____

Approbation: TDIR

13/08/03

Feuillet n° 102219